

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 15 Freitag, 23.01.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Septo SA**, 3960 Sierre
2. *Lieu et date de la mise aux enchères*: 3960 Sierre, 31.03.2004.
3. *Heure/local*: 15.00 heure, salle annexe du restaurant "Le Bourgeois", Av. du Rothorn 2
4. *Objets des enchères*: Sur la commune de Sierre  
Immeubles sis à la place de la Gare à Sierre  
Lot 1  
Parcelle No 0391, plan no 2, nom local: Sierre, commune de Sierre, place 181 m2, grange et cave b) 195 m2, dépôts-granges-bureaux a) 985 m2, borsaris, installations industrielles.  
Il s'agit d'un immeuble comprenant principalement des locaux d'encavage, des dépôts et des bureaux.  
Estimation officielle: CHF 3'890'000.-  
Estimation des accessoires: CHF 125'000.-  
Lot 2  
Parcelle No 0389, plan No 2, nom local: Sierre, commune de Sierre, place 425 m2 - sa part les 2/4  
Estimation officielle: CHF 247'000.- sa part  
Lot 3  
Parcelle No 0268, plan No 2, nom local: Sierre commune de Sierre, chemin 56 m2 - sa part les 2/8  
Estimation officielle: CHF 16'700.- sa part  
Lot 4  
Parcelle No 0388, plan No 2, nom local: Sierre, commune de Sierre, chemin 145 m2 - sa part les 2/16  
Estimation officielle: CHF 28'300.- sa part  
Immeubles sis à Glarey à Sierre  
Lot 5  
Parcelle No 8113, plan No 5, nom local: Glarey, commune de Sierre, pressoir 60 m2, place 7 m2 - sa part les 9/10  
Estimation officielle: CHF 19'000.- sa part  
Lot 6  
Parcelle No 8111, plan No 5, nom local: Glarey, commune de Sierre, place 140 m2  
Estimation officielle: CHF 22'500.-  
Lot 7  
Parcelle No 8112, plan No 5, nom local: Glarey, commune de Sierre, habitation 92 m2, place 38 m2 - sa part les 2/16  
Estimation officielle: CHF 2'600.- sa part  
Lot 8  
Parcelle No 7925, plan No 5, nom local: Glarey, commune de Sierre, habitation 49 m2 - sa part 3/24  
Estimation officielle: CHF 2'200.- sa part  
Lot 9  
Parcelle No 0623, plan No 5, nom local: Glarey, commune de Sierre, place 73 m2 - sa part les 1/18  
Estimation officielle: CHF 1'000.- sa part  
Les copropriétaires des parcelles No 0268, 0388, 0389, 8113, 8112, 7925 et 0623, ne pourront exercer leur droit de préemption légal que lors des enchères mêmes et aux conditions de l'adjudication. (art. 60 a ORFI).
5. *Remarques*: Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.  
Nous attirons leur attention sur les dispositions légales concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger ou des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.  
Paiement: versement au comptant lors de l'adjudication d'un acompte de 10% et de 2% d'avance pour frais d'enchères, le solde dans les trente jours avec intérêts à 5%.  
Les personnes qui désirent visiter les immeubles mis en vente devront s'annoncer à l'Office des faillites au plus tard pour le 12 mars 2004.  
Les conditions de vente seront déposées à l'Office des Faillites de Sierre dès le 17 mars 2004.  
Office des faillites du district de Sierre  
3960 Sierre

(02086340)